



Comment calculer les primes isolation de la Région wallonne ?

La Région wallonne propose des primes Habitation, notamment pour l'isolation de la toiture. Ces primes sont des montants de base qui sont multipliés par 1, 2, 3, 4 voire 6 en fonction de la composition du ménage et de ses revenus.

[← retour vers le blog](#)

La Région wallonne **offre des primes Habitation attrayantes** pour encourager l'isolation de la toiture. Ces incitations financières visent à promouvoir **l'efficacité énergétique des habitations** tout en allégeant le

fardeau financier des propriétaires. Dans cet article, nous explorerons les détails des primes disponibles et comment elles peuvent grandement réduire le coût de vos travaux de toiture.

Des primes généreuses

La première étape pour bénéficier de ces primes est de **choisir le type d'isolant adéquat pour votre toiture**. Vous avez le choix entre un **isolant traditionnel** ou un **isolant biosourcé**, fabriqué à partir de matières biologiques. Outre les avantages liés à l'écologie et au confort, un autre avantage des isolants biosourcés est qu'ils offrent une prime plus élevée, soit 65 euros par mètre carré, par rapport aux 50 euros par mètre carré pour les isolants traditionnels. Ces primes sont des montants de base qui sont multipliés par 1, 2, 3, 4 voire 6 **en fonction de la composition du ménage** et de ses revenus ([plus d'informations](#)).

Au final, cette prime couvre **jusqu'à 90% de la facture** dans de nombreux cas !



Un exemple concret

Pour mieux **comprendre comment ces primes fonctionnent**, prenons un exemple concret.

Vous décidez **d'isoler votre toiture de 100m²** avec un isolant d'une épaisseur de 22cm de fibre d'herbes (isolant biosourcé), le Revenu Imposable Globalement (RIG) de votre ménage est de 50.000€ et vous avez 2 enfants à charge.

La prime de base est de 65€/m² multipliée par 3 (50.000€ - 2*5.000€ (par enfant) = 40.000€ (catégorie de revenu R3 Cette information est disponible dans [l'Avertissement-extrait de rôle](#) de l'année précédente. Le montant de la prime à laquelle vous auriez droit est de 65 (€/m²) X 3 X100(m²) = 19.500€.

Imaginons que la facture de l'entrepreneur pour les travaux soit de 14.000€, **la prime potentielle est plus importante et ne peut couvrir que 90% de la facture**. Vous aurez donc droit à 12.600€. Les travaux ne vous

coûteront donc que 1.400€. La Région wallonne propose également des primes pour couvrir une partie des frais de l'audit : 190€ de prime de base (montant qui peut augmenter en fonction de votre catégorie de revenus comme expliqué plus haut).

Primes pour l'Audit

Outre les primes pour les travaux d'isolation, la Région wallonne propose également **des incitations pour couvrir une partie des frais liés à l'audit énergétique**. Vous pourriez obtenir une prime de base de 190€, dont le montant pourrait augmenter en fonction de votre catégorie de revenus.



Le Bonus de la commune de Braine l'Alleud

Prenons notre exemple précédent : Vous êtes en catégorie R3, ce qui signifie que la prime de la Région est multipliée par trois ($190\text{€} \times 3 = 570\text{€}$), et la Commune vous accorde le double de ce montant ($570\text{€} \times 2 = 1.140\text{€}$), totalisant ainsi 1.710 € de primes pour l'audit. Supposons que l'auditeur vous demande 1.300€ pour réaliser votre audit Logement. Dans ce cas, l'intégralité de la facture de l'auditeur sera couverte par votre prime (le montant de la prime est plafonné au montant de la facture).

Couvrez jusqu'à 90% de vos coûts

En somme, grâce à ces primes, des travaux qui auraient pu coûter 15.200€ au total ne vous reviendront qu'à 1.520€. C'est une **occasion exceptionnelle de participer à la rénovation de votre toiture** dans la Commune de Braine l'Alleud tout en réalisant des **économies substantielles**. Profitez de ces incitations financières pour **améliorer l'efficacité énergétique de votre domicile** tout en préservant votre budget.